



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 237-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.356

Déposée le : 29.11.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Schliern b. Köniz, pvl) (porte-parole)
von Greyerz (Bern, PS)
Remund (Mittelhäusern, Les Verts)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Zimmerli (Bern, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 02.12.2021

N° d'ACE : 95/2022 du 2 février 2022
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Un modèle d'avenir commun pour les relations avec l'Union européenne

Le Conseil-exécutif s'engage auprès de la Conférence des cantons en faveur de l'institution d'une table ronde réunissant la Confédération et les cantons autour du thème « Une coopération fiable et solide avec l'Union européenne ». L'objectif de cette table ronde est la création d'un modèle d'avenir commun pour les relations entre la Suisse et l'Union européenne.

Développement :

Une coopération efficace, fiable et solide entre la Suisse et l'UE est d'une importance cruciale pour l'avenir du canton de Berne, car le canton de Berne et la Suisse font partie de l'Europe.

Pour presque tous les sujets géopolitiques, l'UE est la principale partenaire de la politique extérieure suisse. Sont concernées les thématiques de l'économie, de la recherche, de l'approvisionnement énergétique, de la protection du climat et de la sécurité. Une coopération entre la Suisse et l'UE tournée vers l'avenir est donc du plus grand intérêt pour la Suisse, mais aussi pour le canton de Berne. Pourtant, sans développement des relations entre la Suisse et l'UE, certains dossiers importants resteront exclus de cette coopération.

Après l'interruption des négociations sur l'accord institutionnel avec l'UE, il reste à déterminer quels sont les intérêts communs de la Confédération et des cantons. Pour le canton de Berne, la participation de l'Université de Berne aux programmes de recherche de l'UE est d'une importance capitale. En outre, la coopération avec l'UE dans le domaine de l'approvisionnement énergétique est essentielle pour la place économique bernoise. Pour toutes ces raisons, la Confédération et les cantons doivent développer autour d'une table ronde un modèle d'avenir pour les relations avec l'UE.

Motivation de l'urgence : l'interruption des négociations sur l'accord institutionnel avec l'UE ne change rien au fait qu'il est urgent d'actualiser les relations entre la Suisse et l'UE. Comme démontré, cette démarche est essentielle pour le canton de Berne. Le dialogue politique entre la Suisse et l'UE est en phase de relance. Les cantons doivent dès le début s'y impliquer systématiquement.

Réponse du Conseil-exécutif

Pour le Conseil-exécutif, il est essentiel que les relations entre la Suisse et l'UE s'appuient sur une base stable et clairement réglementée. Aussi le Conseil-exécutif s'engage-t-il de façon résolue pour le maintien des accords bilatéraux existants, de concert avec les autres gouvernements cantonaux. La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) soutient le Conseil fédéral dans la recherche de solutions pour préserver et développer le dispositif contractuel avec l'UE et les autres partenaires commerciaux. Les cantons soutiennent aussi expressément les efforts du Conseil fédéral pour instaurer un dialogue politique structuré avec l'UE dans ce contexte.

La Confédération et les cantons tiennent des rencontres régulières consacrées au « Dialogue Europe ». Ce dernier s'appuie sur la Convention du 5 juin 2012 entre la Confédération et les cantons encadrant le dialogue sur la politique européenne. Il réunit les chefs du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le président de la CdC ainsi qu'une délégation du Bureau de la CdC. Le conseiller d'État Christoph Ammann participe à ce dialogue à un rythme régulier en qualité de membre du Bureau de la CdC.

Le Dialogue Europe a entre autres pour vocation de renforcer la confiance mutuelle, de promouvoir l'échange régulier d'informations entre la Confédération et les cantons, tout comme l'échange entre les parties prenantes à intervalles réguliers sur des négociations en cours et prévues entre la Suisse et l'UE. Les 28 janvier, 18 juin et 12 octobre 2021, les délégations de la Confédération et des cantons se sont réunies pour le Dialogue Europe. L'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE ainsi que le Brexit et ses conséquences pour la Suisse se trouvaient au cœur des entretiens.

Comme exposé ci-avant, le dialogue entre la Confédération et les cantons s'inscrit dans un cadre bien défini. Ce canal de discussion a servi à des échanges réguliers avec trois séances cette année. Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose d'adopter et de classer la motion.

Destinataire

– Grand Conseil